



**Port-Daniel-
Gascons**

REVUE DÉPARTAMENTALE

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

RÔLE TRIENNAL 2^e ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Port-Daniel-Gascons

Les sommaires reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Port-Daniel-Gascons a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2023 ;

Que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 121-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 121-97 sont disponibles au bureau de la M.R.C. du Rocher Percé à l'adresse mentionnée plus bas ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à l'attention de :

Madame Christine Roussy
Directrice générale / Greffière-trésorière
M.R.C. du Rocher Percé
129, boul. René Lévesque Ouest
Chandler (Québec) G0C 1K0

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À PORT-DANIEL-GASCONS

CE 18^{ÈME} JOUR DE SEPTEMBRE 2023

Yan Ritchie,
Directeur général et greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant à l'hôtel-de-ville et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^{ème} jour de septembre deux mille vingt-trois.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yan Ritchie', written in a cursive style.

Yan Ritchie,
Directeur général et greffier-trésorier